



C 20/2008

Pully, le 24 septembre 2008

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 5 novembre 2008)**

### **Résumé des objets traités en Municipalité d'août à mi-septembre 2008**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité d'août à mi-septembre 2008.

**Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) – Evaluation de la consultation sur le rapport "*Possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations*"** : A l'issue de la consultation du rapport "*Possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations*", l'évaluation citée en titre a été effectuée.

A noter que si la CTA admet l'importance de coordonner l'urbanisation et les transports, la consultation atteste aussi que la nécessité d'élargir thématiquement la politique des agglomérations est largement partagée. Selon les particularités régionales, les stratégies de politique des agglomérations pourraient ainsi également englober l'intégration des étrangers, la formation, la santé, la jeunesse, la culture, la sécurité, les affaires sociales, les sports, le tourisme ou encore la promotion économique.

**Conférence tripartite sur les agglomérations – Mise en œuvre du mandat d'information selon art. 56 LEtr : rapport et recommandations** : La Municipalité a pris acte de la lettre du 11.7.2008 de la CTA, accompagnée du rapport du Groupe de travail tripartite "*Mandat d'information selon art. 56 LEtr*", ainsi que de la recommandation y relative, adoptée par la CTA.

---

L'intégration suppose une bonne information non seulement des étrangères et des étrangers sur la vie en Suisse, mais aussi de la population en général sur le thème de la migration. La politique suisse des étrangers et d'intégration accorde dès lors une grande importance à cet aspect et la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) prescrit à l'art. 56 un mandat d'information express à l'adresse de la Confédération, des cantons et des communes.

Dans ce contexte, la CTA du 30.6.2008 a adopté des recommandations pour une mise en œuvre efficace de ce mandat d'information, dont les grandes lignes sont :

- les cantons ont pour tâche essentielle de clarifier, en collaboration avec les communes et les acteurs non étatiques concernés, les rôles de chacun dans la mise en œuvre du mandat précité et de fixer ces règles de manière contraignante;
- les autorités et services compétents en politique de migration et d'intégration des étrangers ont un rôle important à jouer dans ce cadre : ces structures spécialisées doivent assumer des travaux conceptuels, méthodiques et coordinateurs.

Selon la CTA, il est donc utile d'associer, notamment à tous les niveaux étatiques les responsables de communication, à l'élaboration et à la mise en œuvre du concept d'information.

Avec le rapport présenté, la CTA souhaite contribuer à ce que les étrangers établis en Suisse reçoivent, quel que soit leur lieu de résidence, toutes les informations dont ils ont besoin pour se construire une nouvelle vie et la réussir.

### **TL – Caisse de pensions du personnel communal – Projet de recapitalisation :**

Par courrier du 15.7.2008, la CPCL détaille à l'intention des entreprises TL et Métro ses intentions en matière de rétablissement progressif du taux de couverture statutaire d'abord, et de celui qui devrait être retenu par les Chambres fédérales pour les caisses publiques d'ici fin 2009 probablement.

Les mesures prises par la CPCL dès 2005 portent déjà leurs fruits. Sans elles, une recapitalisation ne saurait être réalisée avec les garanties nécessaires de succès.

Cependant, le rythme d'amélioration du taux de couverture n'est pas assez rapide aux yeux de l'Autorité de surveillance, et c'est la raison pour laquelle les employeurs seront appelés à procéder à une recapitalisation partielle de l'institution de l'ordre de CHF 350 millions, dont environ 53.5 millions à la charge de TL et Métro.

Pour leur part, les TL et Métro ne pourront se prononcer qu'après l'acceptation de l'employeur principal, soit la Ville de Lausanne, puisque tous les employeurs, s'ils souhaitent rester affiliés à cette Caisse, doivent adopter les mesures prises.

L'intention de la Direction est de proposer au Conseil d'administration, à l'automne 2008 :

- de participer à la recapitalisation de la CPCL à hauteur de 53.5 millions de francs, en prélevant 30 millions sur les provisions constituées et en empruntant, sous garantie de la Ville de Lausanne, les quelque 24 millions restants;
- de rembourser cet emprunt en maintenant le provisionnement annuel de 1.8 million de francs comme pratiqué depuis 2001, donc sans frais supplémentaires ou nouveaux pour les collectivités, et ce pendant encore une quinzaine d'années; pour mémoire ce montant est réparti entre les collectivités selon les règles appliquées aux excédents de charges annuels (LTP);
- d'adapter le plan de prévoyance, conformément à ce qui a été convenu avec les représentants du personnel, SEV compris, pour une participation supplémentaire équivalant à un peu moins de 1% de cotisation.

**Le Tribunal cantonal confirme la légalité du dispositif de péréquation intercommunale :** La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a, par arrêt du 23.7.2008, rejeté les recours déposés par 12 communes et 33 particuliers contre la décision du Département de l'intérieur de réclamer les montants dus comme acomptes au titre de la péréquation 2006 et contre le décompte définitif de la péréquation 2006. Le Gouvernement entend toutefois impliquer les associations de communes dans l'élaboration du futur modèle péréquatif prévu pour 2010.

**Nouvelle composition du Conseil de direction de la Société Coopérative d'habitation Pully (SCHP) :** La composition du Conseil de direction est désormais la suivante :

- Pierre-Laurent **Rochat**, président, succédant à M. Antoine Mercier;
- Pyrame **Jaquet**, vice-président, succédant à M. Jacques Grand;
- Suzanne **Trachsel**, trésorière;
- Anne **Schranz**, secrétaire;
- Jean-Philippe **Clavel**, membre.

**Décisions d'octroi de la naturalisation suisse – Procédures cantonales facilitées pour les jeunes étrangers de la 2<sup>e</sup> génération (art. 22 LDCV) :** La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlle Anna **Laget**, M. Guillaume **Saurais** et pour Mlle Xi **Chen**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse – Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) :** La Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Daniele **Stanca**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse – Procédure cantonale vaudoise facilitée pour Confédérés :** La Municipalité a donné un préavis **favorable** à la demande de naturalisation vaudoise facilitée et de bourgeoisie de Pully, déposée par M. Kaspar **Schadegg**, originaire de Dübendorf (ZH) et de Hombrechtikon (ZH).

**Réseau d'accueil de jour :** La Commune d'Epalinges ne pouvant participer au futur réseau d'accueil de jour de Pully-Est lausannois, étant donné qu'elle ne fait pas partie de notre district, notre Commune s'est vue contrainte de dénoncer les contrats de travail qui la liaient avec les mamans de jour d'Epalinges. Ces contrats seront repris par la Commune d'Epalinges le 1.1.2009.

**Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) – Augmentation du capital et affichages électroniques :** La Municipalité a renoncé à participer à l'augmentation de capital de 15 millions de francs pour 2008, lancé par la CGN.

En revanche, elle a décidé de profiter de la souscription ouverte jusqu'en octobre 2008 pour financer le panneau électronique dont le débarcadère de Pully n'est pas encore pourvu, à l'inverse de nombreuses communes.

L'équipement en question permet d'informer les passagers comme suit :

- passage du prochain bateau;
- informations générales;
- perturbations éventuelles.

**Adjudication de trois mandats d'étude relatifs à l'adaptation du PPA "C.F. Ramuz -Tirage", à l'établissement d'un addenda au PPA "Pré-de-la-Tour" et d'une notice d'impact "circulation et mobilité" :** La Municipalité a décidé :

- de confier un mandat d'étude complémentaire pour l'adaptation et la finalisation du PPA "C.-F. Ramuz-Tirage, pour un montant total maximal de CHF 34'500.00 TTC;
- de confier un mandat d'étude pour l'établissement d'un addenda au PPA "Pré-de-la-Tour", pour un montant total maximal de CHF 48'000.00 TTC;
- de confier un mandat d'étude relatif à l'aspect circulation-mobilité et l'établissement d'une notice d'impact, pour un montant total maximal de CHF 18'000.00 TTC.

**La Cour constitutionnelle confirme la validité de l'initiative "pour une police unifiée et plus efficace" (d'Artagnan) :** La Cour constitutionnelle, qui avait été saisie d'un recours consécutif à l'approbation, par le Grand Conseil, de la validité de l'initiative populaire cantonale "pour une police unifiée et plus efficace", Opération d'Artagnan, a confirmé la validité formelle de l'initiative.

**Décomptes Péréquation 2007 – facture sociale et fonds intercommunal :** La Municipalité a pris acte des résultats du décompte définitif de la Péréquation 2007 pour la facture sociale et des critères utilisés pour le calcul du décompte final de la Péréquation 2007, qui feront l'objet prochainement d'une facturation ou d'une ristourne. Les éléments suivants ont été pris en compte :

- rendement des impôts 2007, selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles;
- taux d'imposition 2007 (taux moyen : 71.8);
- correction des rendements sur la base des imputations, des modifications de taxations antérieures et des pertes sur débiteurs;
- facture sociale 2007 : CHF 481'372'794.00, correspondant au décompte final de la facture sociale 2007;
- dépenses thématiques.

Tous les résultats présentés ont été soumis à la commission paritaire chargée de contrôler l'application de la loi sur les péréquations et approuvés à l'unanimité.

Pour le Ville de Pully, le montant remboursé est de **CHF 3'188'871.00**.

**Adaptation territoriale des arrondissements judiciaires aux nouveaux districts :**

Selon communiqué de presse du 1.9.2008 de l'Ordre judiciaire vaudois, les quatre arrondissements judiciaires ne sont plus calqués, dès le 1.9.2008, sur les anciens districts mais sur les nouveaux. Les territoires de compétence des tribunaux d'arrondissement et des offices d'instruction pénale sont ainsi redéfinis. Il s'agit de la première étape du redéploiement des offices judiciaires imposé par le nouveau découpage du canton de Vaud en dix districts.

**Consultation sur la révision de la loi fédérale sur les marchés publics :** La Municipalité a décidé de faire part de sa détermination comme suit au Département des infrastructures :

La Municipalité de Pully est très favorable au projet de révision sur les marchés publics et notamment sur l'élévation fortement marquée du seuil pour les travaux de construction (procédure d'appel d'offres à partir de CHF 2'000'000.00 à comparer avec les seuils actuels, de respectivement CHF 250'000.00 pour les travaux de second œuvre et CHF 500'000.00 pour les travaux de gros œuvre).

Il est à noter qu'avec ce nouveau seuil, la Ville de Pully pourrait traiter environ 80 % de ses appels d'offres par la procédure d'invitation, ce qui représenterait un soulagement administratif important, tout en garantissant une concurrence efficace, car les entreprises invitées (en général 5 à 6) sont les plus sérieuses et occupent habituellement toujours les premières places lors d'appel d'offres en procédure ouverte.

Enfin, la Municipalité souhaite, le moment venu, que le Canton consulte les communes pour leur faire part des prescriptions envisagées qui sont de sa compétence, notamment la fixation éventuelle de seuils intermédiaires lors de l'établissement de la nouvelle directive d'application cantonale.

**Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) - Rétrocession de la contribution-socle 2008 :** La Municipalité va prochainement recevoir la rétrocession de notre contribution-socle 2008, selon le mode de calcul qui nous a été communiqué en automne 2007.

Basé sur notre population au 31.12.2007, le montant est de **Fr. 83'280.-**.

**Centre social régional (CSR) / Agences d'assurances sociales (AAS) – Budget 2009 :** La Municipalité a pris acte que, suite à l'acceptation du budget 2009 par le Comité de direction, il n'y a pas lieu de prévoir une participation pour le fonctionnement du CSR.

En ce qui concerne celui des agences d'assurances sociales (AAS), il convient de prévoir un montant de **Fr. 15.90 par habitant**, montant déjà prévu au budget 2009.

**Assurance collective perte de gain pour le personnel communal :** La Municipalité a décidé suite à l'évaluation des dossiers reçus dans le cadre de l'appel d'offres, d'adjuger le marché «*assurance perte de gain maladie*» à Swica - Organisation de santé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

**Consultation de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) sur le projet cantonal de modification de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) :** La Municipalité a décidé :

- de **s'opposer** au transfert des frais d'entretien des jeunes inscrits dans le programme de formation professionnelle FORJAD du RI vers le système des bourses d'étude sur la base d'une harmonisation des normes;

En effet, au vu de l'ouverture des critères pour l'obtention des bourses d'études, il semble inévitable de devoir faire face à une importante augmentation de celles-ci et, par conséquent, du personnel des CSR pour le suivi des dossiers. Cela devrait entraîner une augmentation de la facture sociale.

L'incidence financière de ce transfert, présentée aujourd'hui comme une "*opération blanche*" pour les communes, paraît donc impossible.

- si ce transfert devait quand même être réalisé, **d'accepter** alors la compensation prévue, à savoir que les frais relatifs à l'enseignement spécialisé et au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) reviennent intégralement dans le giron de l'Etat, en contrepartie de l'intégration des bourses dans la facture sociale.